



PREAVIS MUNICIPAL No 23-2014 « CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET
COMMUNAL DE L'EXERCICE 2014, 2EME SERIE »
CREDIT DEMANDE CHF 3'211'800.00

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY
PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Séance du Conseil communal du 19 novembre 2014

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 3 novembre 2014 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les renseignements donnés aux commissaires.

Préambule

La Présidente remarque que la quasi-totalité des crédits demandés sont dus à l'augmentation des charges de la péréquation et de la facture sociale et que celle-ci provient de rentrées fiscales et de successions plus importantes que prévues. De son côté le Syndic confirme que sans ces charges, le montant des crédits supplémentaires demandé aurait été l'un des plus bas de ces dernières années.

Préavis

Le préavis étant suffisamment clair et prêtant peu à la discussion, seuls les points suivants sont soulevés:

3.1 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

512 - Bâtiments scolaires : la somme de CHF 35'000.00 se divise en CHF 19'000.00 pour l'ouverture dominicale de la piscine couverte et de CHF 16'000.00 pour le combustible du collège.

4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

220 - Service financier: l'acompte versé n'ayant pas été suffisant après

décompte final de la péréquation horizontale 2013, il est nécessaire de régulariser la correction de CHF 1'121.000.00

320 - *Forêts* : l'erreur au budget attire l'attention sur la somme versée. Elle est totalement justifiée par la convention collective des forestiers-bûcherons. Ceux-ci doivent être nourris par l'employeur et le total concerne 4 à 5 personnes plus les apprentis.

420 - *Prévoyance sociale*: comme pour la péréquation horizontale, le décompte final de la facture sociale nous est défavorable pour les raisons expliquées dans le préavis. Il est donc nécessaire de régulariser la correction de CHF 1'837.800.00

Vote

Le préavis est accepté à l'unanimité (11 oui).

Conclusion

La Commission des finances vous demande donc d'accepter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 23-2014, soit

D'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2014, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 3'211'800.00

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapporteur

Pully, le 9 novembre 2014